Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET01-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

N° BS juillet-01

Objet :

Candidature pour un nouveau PAEC « Mézenc Vivarais »

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 30
Date de convocation : 28 juin 2022
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	L'HERMINIER	Raoul
ANCHISI	Jean-Pierre	LECLERC	Thierry
BASTIDE	Bérangère	MENGIN	Jean-Marie
BÖHLE	Patrick	USALA	Catherine
BOYER	Joël	VERNOL	Daniel
BROUSSE	Christian	DUCHAMP	Cécile
FEOUGIER	Alain	RIEU-FROMENTIN	Françoise
GUILLO	Vincent	MASSEBEUF	Isabelle
HOUETZ	Marion		

Représentés :

TEYSSIER	Baptiste	procuration à	BOYER	Joël
WESTERLOPPE	Marie-Laure	procuration à	L'HERMINIER	Raoul
DELEUZE-DALZON	Chloé	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle
VIDAL	Carine	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle

Excusés :

AMRANE	Nadia	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth
DUPRE	Laurie		

Absents :

BOUET	Lynda	DELABRE	Philippe
TISSIER	Pierre	TOURVIEILHE	Max

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET01-DE

Opérateur d'un PAEC (projet agro-environnemental et climatique) depuis 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche propose de renouveler la mise en œuvre de ce dispositif dans le cadre de la nouvelle programmation européenne pour la période 2022-2028.

Un PAEC vise à soutenir les agriculteurs qui s'engagent à maintenir ou faire évoluer leurs pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'eau.

Sur la période 2014-2022, le PAEC « Pentes et Montagne » a été porté par le Parc et mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche sur le territoire du Parc élargi à la Montagne d'Ardèche.
Ce sont ainsi :

- 162 contrats qui ont été engagés (soit 10 640 hectares ainsi que 10 km de béalières),
- 6 millions d'euros qui ont pu être mobilisés (Etat, FEADER, Agence de l'eau), soit en moyenne 5 400 € par an et par exploitation,
- 141 plans de gestion pastorale et 34 plans de gestion zones humides qui ont été réalisés.

Le futur PAEC 2022-2028 s'appuierait sur un territoire intégrant les parties altiligériennes du Mézenc, le territoire du Parc, ainsi que l'ensemble des zones du bassin versant de la Loire et de l'Ardèche en Ardèche (cf. carte en annexe).

Le nouveau PAEC porterait le nom de PAEC « Mézenc Vivarais ».

En ce qui concerne la gouvernance, le PAEC « Mézenc Vivarais » serait porté par le Parc. L'EPTB Ardèche, l'EPAGE Loire Lignon et les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire seraient les partenaires territoriaux.
La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche (en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire) en serait l'animateur technique agricole.
Les associations environnementales (FRAPNA, CEN, etc.) et les animateurs Natura 2000/ENS en seraient les partenaires techniques environnementaux.
Par ailleurs, les agriculteurs et leurs groupements (associations pastorales, AOP Fin Gras du Mézenc, association de filières) seraient associés dans le cadre de réunions territoriales organisées tout l'été et identifiés au Comité de pilotage du projet.
Enfin, les EPCI concernés par le territoire du futur PAEC sont les suivants : Mézenc Loire Meygal, Pays de Lamastre, Montagne d'Ardèche, Beaume Drobie, Val Eyrieux, Privas Centre Ardèche, Val de Ligne, Bassin d'Aubenas, Ardèche des Sources et Volcans, Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche, Ardèche Rhône Coiron, Berg et Coiron et Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Les mesures agri environnementales étant principalement cofinancées sur les zones Natura 2000, les milieux herbagers et agropastoraux du Mézenc aux pelouses sèches de la vallée du Rhône, en passant par les landes des zones de pentes, seraient les principaux secteurs cibles. La préservation et la valorisation de la biodiversité de ces milieux seraient ainsi au cœur des enjeux de la candidature.

En termes de calendrier, la date limite de dépôt de la candidature est fixée au 15 septembre 2022.
La contractualisation pour 5 ans est quant à elle ouverte à deux reprises au 15 mai 2023 et au 15 mai 2024.

Enfin, concernant les financements prévisionnels, le futur PAEC serait financé à 80 % via des fonds européens FEADER.
Les 20 % restants seraient mobilisés :

- soit via l'Etat pour les zones Natura 2000 et les zonages « espèces protégées »,
- soit via l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les zones humides de son bassin versant,
- ou soit via le Département de l'Ardèche pour les ENS (hors Natura 2000).

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET01-DE

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- D'AUTORISER le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche à élaborer et déposer une candidature PAEC dénommée « Mézenc Vivarais » et d'en être l'opérateur,
- D'AUTORISER le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche à coordonner la dynamique territoriale pour la mise en œuvre d'un PAEC sur le territoire proposé et à piloter les instances de gouvernance du projet,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 5 juillet 2022, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET01-DE

PAEC "Mézenc Vivarais" et zonage à enjeu biodiversité

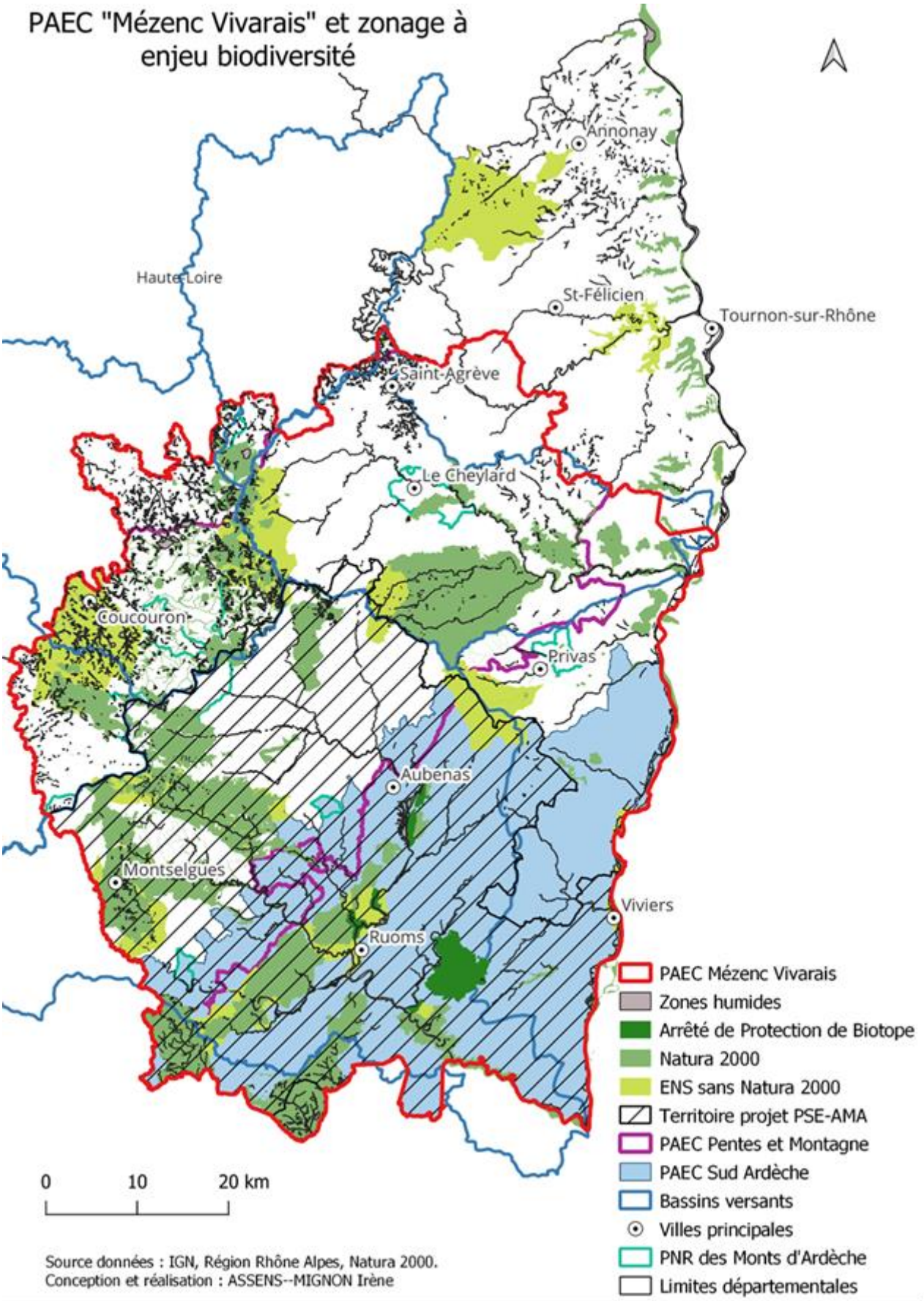

Source données : IGN, Région Rhône Alpes, Natura 2000.
Conception et réalisation : ASSENS--MIGNON Irène